



## PRIX DES LECTEUR·TRICE·S DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE PARIS

### Règlement - Édition 2021

Le Prix des lecteur·trice·s est décerné chaque année **par les lecteur·trice·s des bibliothèques de la Ville de Paris** à un premier roman adulte écrit par un·e auteur·trice francophone et édité, entre le 15 août 2020 au 15 février 2021 (prise en compte de la rentrée littéraire de septembre 2020 et de janvier 2021).

#### LA SÉLECTION

Les bibliothécaires de la Ville de Paris, membres du comité du prix, sélectionnent 5 premiers romans d'auteur·trice·s francophones. La sélection se fait en deux temps. En décembre, le comité de sélection se réunit une première fois et choisit, parmi les ouvrages parus lors de la rentrée littéraire de septembre, les premiers romans qui intégreront la sélection des cinq. Le comité se réunit une seconde fois pour sélectionner les romans sortis lors de la rentrée littéraire de janvier.

**La sélection Premier Roman est dévoilée lors du Salon du Livre (19-22 mars 2021).**

#### FONCTIONNEMENT

Le vote est organisé en deux tours :

- Au premier tour, les votes du jury et les votes du public (en ligne, en bibliothèque et dans les librairies partenaires) comptent pour 50% chacun. À l'issue de ce premier tour, trois ouvrages sont retenus.
- Au second tour, les membres du jury votent pour leur roman préféré parmi les trois retenus. En situation d'ex aequo, c'est l'ouvrage ayant récolté le plus de suffrages du public qui l'emporte.

**Le vote (en ligne, en bibliothèque et dans les librairies partenaires) débute le 20 mars et se clôture le 20 mai 2021.**

#### LA PARTICIPATION DES LECTEUR·TRICE·S DES BIBLIOTHÈQUES

Une fois la sélection dévoilée, les lecteur·trice·s des bibliothèques de la Ville de Paris élisent leur titre préféré entre **le 20 mars et le 20 mai 2021**, selon les deux modalités suivantes :

##### 1/ Participation au jury

Le jury est composé de :

- **14 lecteur·trice·s** inscrit·e·s dans les bibliothèques parisiennes
- **5 « ambassadeur·trice·s »** du prix :
  - ✓ 3 libraires partenaires (Comme un roman (3<sup>e</sup>), Ici (2<sup>e</sup>) et Nicole Maruani (13<sup>e</sup>))

BBL/Action culturelle

- ✓ 2 membres du conseil parisien de la jeunesse

Les lecteur·trice·s inscrit·e·s dans toutes les bibliothèques de la Ville de Paris ont la possibilité de faire acte de candidature **du 15 septembre au 15 octobre 2020** en remplissant le formulaire disponible sur le portail des bibliothèques.

Les 14 lecteur·trice·s membres du jury sont ensuite sélectionné·e·s par les bibliothécaires, membres du comité de lecture et Catherine Pont-Humbert, journaliste littéraire accompagnant la coordination du prix, en tenant compte des critères suivant :

- ✓ Parité
- ✓ Diversité d'âges
- ✓ Répartition géographique
- ✓ Motivation et force de conviction

Les membres du jury s'engagent :

- communiquer un mail et un numéro de téléphone personnel afin que le comité d'organisation puissent les joindre (les coordonnées ne sont pas conservées après le 30 juin 2021) ;
- à lire la sélection des cinq ouvrages qui leur est offerte ;
- à participer à la rencontre avec les auteur·trice·s sélectionné·e·s le samedi 20 mars 2021 ;
- à participer aux 2 réunions du jury organisées le **samedi 29 mai et le samedi 12 juin 2021** ;
- à assister à la remise du prix qui se déroulera lors du Pari des libraires, **le 18 juin 2021**, à la **Bibliothèque de l'Hôtel de Ville**.

Les membres du jury acceptent par ailleurs de participer à l'animation du prix en étant filmé en train de chroniquer un livre de la sélection.

Pour les accompagner dans cet exercice deux ateliers leurs sont proposés.

La délibération finale a lieu le **12 juin 2021**.

## **2/ Le vote en ligne, dans les bibliothèques et librairies participantes**

Du 20 mars au 20 mai 2021 les lecteur·trice·s inscrit·e·s dans toutes les bibliothèques parisiennes peuvent prendre part au vote organisé en ligne sur le portail des bibliothèques de la Ville de Paris ou dans les bibliothèques et les librairies qui participent à l'opération (présence d'une urne et de bulletins de vote).

Les votant·e·s s'engagent à ne voter qu'une fois et déclarent être inscrit·e·s en bibliothèque à Paris.

**Les dates évoquées sont susceptibles d'être modifiées en fonction des règles sanitaires en vigueur**